Acte Certifié exécutoire

Envoi: 20/10/2008

Réception par le Prefet : 20/10/2008

Publication: 24/10/2008

Pour le Président du Conseil Général et par délégation Ludovic LIONS

Cher du Service Administratif de l'Assemblée

N° CP-2008-11-4-11

Séance du vendredi 17 octobre 2008



Extrait des délibérations

de la Commission Permanente

Scission de la Commission Locale d'Insertion (CLI) de Saint-Louis/Altkirch Désignation du Président et du Vice-Président de la CLI d'Altkirch Désignation du Président et du Vice-Président de la CLI de Saint-Louis

La Commission Permanente du Conseil Général,

- VU l'article L 3211-2 du Code Général des Collectivités Territoriales relatif aux compétences de la Commission Permanente,
- VU la délibération du Conseil Général n° E6 2008 du jeudi 20 mars 2008 relative aux délégations de compétences à la Commission Permanente
- VU la loi n° 88.1088 du 1er décembre 1988 instaurant le Revenu Minimum d'Insertion,
- VU la loi n° 2003-1200 du 18 décembre 2003 portant décentralisation en matière de RMI et créant un RMA,
- VU la délibération n° 2008/I-90/2 du Conseil Général du 14 Décembre 2007 relative aux actions menées dans le cadre du R.M.I., et donnant compétence à la Commission Permanente pour l'examen des demandes nouvelles de subvention en cours d'année 2008,
- VU la consultation du Conseil Départemental d'Insertion,
- VU le rapport du Président du Conseil Général

APRES EN AVOIR DELIBERE

désigne pour la CLI d'ALTKIRCH:

- M.HARTMANN, Président
- M. REINHARDT, Vice-Président

pour la CLI de SAINT LOUIS présidée par Monsieur Frédéric STRIBY :

– M. Jean-Louis LORRAIN, Vice-Président.

LE PRESIDENT

Charles BUTTNER

Adopté voix contre abstentions